



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 17 septembre 2024

Délibération n° 2024-33

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 septembre 2024 Nombre de membres :

En exercice: Date d'affichage électronique de la convocation : 13 septembre 2024 19

Présents: 14 Secrétaire de Séance: Bertrand GAULÉ

Pouvoirs: 2

<u>Présents</u>: Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène Votants: 15 CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Emmanuel

VINCENT - Serge FERRANDEZ - Yoann TRICAULT - Magalie NEVEU-

David OHANNESSIAN - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Vincent BRUN a donné pouvoir à Yoann TRICAULT – Caroline VITAL a

donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

Absent (s:): Elisabeth SAGE - Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD

AFFAIRES GENERALES – Adoption de la charte de partenariat entre le Syndicat de L'Ouest Lyonnais et le Projet Alimentaire Ouest Lyonnais

Depuis 2021, le territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) s'est engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT). Prévue dans la loi avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014, les PAT sont des outils au service des collectivités pour faire de l'alimentation un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur les territoires : foncier, urbanisme, économie, sociale, environnementale, santé publique, etc.

Les ambitions fixées dans la charte pour la période 2023-2030 s'articulent autour de 5 grands axes:

- Favoriser le renouvellement et la transmission d'exploitations agricoles diversifiées en mobilisant le foncier agricole
- Soutenir le développement d'une agriculture diversifiée, durable et résiliente répondant aux enjeux de la transition climatique et alimentaire de l'Ouest Lyonnais
- Structurer les filières agricoles et alimentaires de proximité, durables et attractives
- Sensibiliser les habitants et acteurs au système alimentaire local et permettre un accès digne à une alimentation choisie et de qualité pour tous
- Animer et mettre en œuvre le PAT en impliquant l'ensemble des acteurs du système alimentaire.

Pour la mise en application, le SOL souhaite s'appuyer sur une dynamique collective en valorisant les initiatives des partenaires mobilisés autour d'un même objectif : "bien produire et bien manger sur le territoire de l'Ouest Lyonnais". La charte de partenariat affirme ainsi l'engagement des signataires à se mobiliser dans cette démarche collective et ambitieuse pour un système alimentaire plus durable.

Les engagements des partenaires signataires sont les suivants :

- Être relais de la stratégie du PAT et de sa communication au sein de mes réseaux et auprès des usagers et citoyens
- Mettre en œuvre des actions en fonction de mes compétences permettant d'atteindre les objectifs du PAT de l'Ouest Lyonnais
- Apposer le label "engagé pour bien produire et bien manger"
- Identifier une personne référente au sein de ma structure pour suivre le PAT
- Informer le SOL des actions que ma structure mène ou dont j'ai connaissance, en lien avec les ambitions du PAT
- M'impliquer dans la gouvernance du PAT en participant aux rencontres mises en place dans ce cadre (a minima une par an)
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du PAT en remplissant annuellement une fiche transmise par le SOL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant : Madame Julie SABY ne prend pas part au vote.

Votants: 15 – suffrages exprimés: 15 - Abstention: 0 Pour: 15 – Contre: 0

- Approuve la charte du PAT de l'Ouest Lyonnais
- **Autorise** le Maire à signer la présente charte ainsi que les documents afférents et ses éventuels avenants.

Le Mair

Jean-Ma

MONIE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture et sa publication sur le site internet de la commune